

10 mars 2003

B A P E

Audience publique à Saint-Hyacinthe  
Hôtel des Seigneurs

179

MEMO179

Consultation sur le développement durable  
de la production porcine au Québec

6211-12-007

Voici 2 demandes au gouvernement :

- 1) Que le gouvernement ne subventionne que de petits producteurs,  
le temps de se mettre sur pied. C'est donc une subvention temporaire,  
non permanente.

Il s'en suit que toute exploitation qui dépasse le stade de petit  
producteur ne doit plus être subventionnée : ou bien elle est viable,  
ou bien elle n'a pas de raison d'être.

- 2) Que le gouvernement limite sévèrement le nombre d'animaux par  
producteur, de sorte que la quantité de leurs déjections (purin) ne  
dépasse pas la capacité des champs disponibles à les recevoir  
(champs appartenant à la ferme-même ou sous entente avec d'autres  
fermes des environs ou - éventuellement - purin transformé en compost  
qui peut être vendu ailleurs). Toute application qui dépasse le  
taux "engrais" est une pollution. Et il est définitivement inacceptable  
que le gouvernement subventionne un pollueur!

Soutenir un pollueur avec des fonds publics, c'est totalement inacceptable.

Veronica Jolicœur